

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 06/03/2025  
N°223

### **Refonte du label « Destination pour Tous »**

**Nathalie Delattre, ministre déléguée chargée du Tourisme relance le label « Destination pour tous », pour accélérer l'adoption d'une démarche inclusive dans tous les territoires.**

**A l'occasion du Comité interministériel du Handicap du 6 mars 2025 présidé par le Premier ministre, Nathalie Delattre a présenté les nouveaux contours du label « Destination pour tous ». La Direction générale des Entreprises (DGE) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, en coordination avec le Secrétariat général du Comité interministériel du handicap (SGCIH) et la Délégation ministérielle à l'accessibilité (DIA), a piloté une refonte de ce label afin de renforcer et de simplifier le dispositif.**

Seul label d'État valorisant l'accessibilité universelle d'un territoire aux personnes en situation de handicap, « Destination pour Tous » récompense depuis 2012 les collectivités engagées dans une démarche inclusive, prenant en compte tous les types de handicaps (physique, mental, auditif et visuel). Il distingue les territoires qui proposent à la fois des infrastructures accessibles, des services de soins et de répit, ainsi qu'une offre touristique adaptée (hébergement, restauration, culture, sports et loisirs).

Depuis sa création, le label a permis de distinguer les efforts accomplis en termes d'accessibilité universelle par les territoires suivants : Villes de Bordeaux, Balaruc-les-Bains, Amiens, Mauguio-Carnon, Colombiers, Lespignan, Nîmes, Toulouse, Grand Dax agglomération, et Communauté urbaine de Dunkerque.

La refonte du label a été menée par la Direction générale des Entreprises (DGE) en concertation avec l'ensemble des parties prenantes : associations représentatives des personnes en situation de handicap, services de l'État, collectivités déjà labellisées et startups innovantes. Ce travail collectif a permis d'apporter plusieurs évolutions majeures :

- **Clarification des critères de labélisation** : les critères d'attribution ont été rendus plus lisibles grâce à l'élaboration d'une grille de labélisation sur la base du cahier des charges historique du label. Les collectivités seront amenées à faire évaluer l'accessibilité de leur territoire sur la base de ce référentiel national. Cela constitue une véritable démarche de mise en accessibilité universelle pour un parcours sans couture et s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue.

- **Optimisation de la gouvernance du label** : un cadre restructuré a été défini pour garantir une meilleure gestion des candidatures et un meilleur accompagnement des territoires engagés. Désormais, les commissions communales à l'accessibilité ainsi que les préfets référents inclusion et handicap joueront un rôle clé en émettant un avis sur les dossiers de candidature.

**Avec cette version actualisée, le label « Destination pour Tous » entend prendre un nouvel essor avec l'objectif d'engager tous les territoires dans la démarche.**

Les collectivités sont invitées à découvrir les nouveaux critères et les modalités de candidature sur le [site de la Direction générale des Entreprises \(DGE\)](#)

Les labels d'état, « Destination pour tous » et « Tourisme & Handicap », s'articulent pour renforcer l'attractivité de la France comme destination inclusive exemplaire tant au niveau des territoires que pour les structures touristiques.

Nathalie Delattre, ministre déléguée chargée du Tourisme a déclaré « *L'accessibilité des lieux touristiques pour les personnes en situation de handicap est avant tout un droit moral et légal auquel je suis très attachée. Il ne s'agit aucunement de l'aborder comme une contrainte normative mais comme une opportunité pour l'ensemble des professionnels du tourisme. 12 millions de personnes sont en situation de handicap en France, et 1 sur 6 dans le monde. Poursuivons la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Faisons de la France un pays exemplaire, un modèle de solidarité qui nous rende toutes et tous fiers.* »

**Contacts presse :**

**Cabinet de Nathalie Delattre :** [presse@tourisme.finances.gouv.fr](mailto:presse@tourisme.finances.gouv.fr) – 01 53 18 43 70

**Bureau de presse de Bercy :** [presse.bercy@finances.gouv.fr](mailto:presse.bercy@finances.gouv.fr) – 01 53 18 33 80

**Direction générale des Entreprises :** [presse.dge@finances.gouv.fr](mailto:presse.dge@finances.gouv.fr) – 01 44 97 04 49